

Normalisation : l'Union fait la force face à la mondialisation

Les acteurs européens en santé et sécurité au travail, en particulier ceux impliqués dans les activités liées à la normalisation, aux essais et à la certification, avaient rendez-vous en octobre pour faire le point sur les acquis communautaires et faire valoir leur point de vue face à l'internationalisation croissante des normes.



Aller de l'avant. Faire face à la mondialisation. Renforcer la coopération. Voilà les mots d'ordre que l'on retiendra de la deuxième conférence européenne sur la normalisation, les essais et la certification en santé et sécurité au travail, qui s'est tenue les 20 et 21 octobre 2005 à Paris. Près de 130 personnes venues de quinze pays européens ont participé à cette rencontre intitulée "Europe élargie et mondialisation" et organisée par l'INRS, l'Institut national de recherche et de sécurité, en collaboration avec Eurogip et cinq autres organismes partenaires en Europe : la KAN et le HVBG (Allemagne), le CIOP-PIB (Pologne), le HSL (Royaume-Uni) et l'INSHT (Espagne). Des représentants de la Commission européenne, des organisations patronales et syndicales européennes, ainsi que des organismes communautaires et nationaux de prévention et de normalisation ont largement pris part aux débats. Ils ont ainsi répondu aux trois questions

suivantes : quelles sont les structures de coopération dans l'Europe élargie? Quelles sont les attentes des nouveaux États membres? Comment renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail dans un contexte de mondialisation?

Nouvelle Approche : un bilan positif...

Il a bien sûr été question de la politique de Nouvelle Approche, qui a révolutionné le droit communautaire au milieu des années 1980. En vue de l'ouverture du marché intérieur au 1^{er} janvier 1993, la Commission avait alors proposé de développer une approche sur la base de dispositions réglementaires générales applicables à des secteurs ou familles de produits ainsi qu'à des types de risque. L'objectif était d'éviter de longues procédures décisionnelles qui établissaient, dans le passé, l'harmonisation technique par des directives très techniques et détaillées, produit par produit. La résolution du Conseil du 7 mai 1985⁽¹⁾ concernant la